

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE MARDI 26 MAI 2020**

Sont présents : Mesdames Peggy Milette ; Sylvie Côté; Marie-Pier Ébacher; Anne Pellerin;
Catherine Brouard et Sophie Fortin.
Messieurs Sylvain Bouchard, Éric Boivin

Sont absents : Madame Geneviève Bellerose

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum

Madame Sophie Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 26-05-2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

033 – CÉ
19 / 20 – 27



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 26-05-2020;

3- Questions du public

Aucune

4- Service de garde

La directrice résume et explique les différents points à considérer en ce qui concerne l'ouverture d'un service de garde :

- Constance du nombre d'élèves à fréquentation régulière dans les dernières années;
- Nombre d'élèves à fréquentation régulière suffisamment important pour justifier la présence d'un service de garde.;
- Selon les prévisions, le service de garde serait autosuffisant financièrement, et l'école n'aurait pas à assumer, le cas échéant, un potentiel déficit;
- Retour en arrière possible, si le service de garde n'était pas rentable;
- Un montant de démarrage sera octroyé;
- Meilleur suivi des élèves, sécurité accrue, meilleure cohérence des interventions;
- Meilleur sentiment d'appartenance envers l'école (élèves et parents).

CONSIDÉRANT l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule qu'à la demande d'un conseil d'établissement d'une école la commission scolaire doit, selon les modalités d'organisation convenues avec le conseil d'établissement, assurer, dans les locaux attribués à l'école des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire;

CONSIDÉRANT le nombre d'élèves réguliers inscrits au service de garde;

CONSIDÉRANT que le suivi, la sécurité et le sentiment d'appartenance des élèves à l'école sont des éléments importants;

033 – CÉ
19 / 20 – 28



EN CONSÉQUENCE sur proposition de Peggy Milette, il est résolu à l'unanimité ;

DE DEMANDER à ce que l'école de l'Envolée ait son propre service de garde dès le début de l'année 2020-2021.

5- Levée de la séance

CONSTATANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
19 / 20 - 29



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Boivin, il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER la séance extraordinaire du 26 mai 2020 à : 19 h 22;

Président

Secrétaire

Sophie Fortin
Directrice

